

► PRATIQUE...

**MAIRIE DE GRIGNY**

19, route de Corbeil, tél. 01 69 02 53 53

**COMMISSARIAT**

Rue Saint-Exupéry, 01 69 02 42 22

**PHARMACIES DE GARDE**

Le soir à partir de 20 h, le week-end et les jours fériés, appelez le commissariat.

**MÉDECINS DE GARDE**

Composez le 08 26 88 91 91, et le 15 pour les urgences (SAMU 91).

**RAPPEL**

Fermeture de certains services municipaux mardi et vendredi matin.

Certains services de la Mairie (enfance-éducation, CCAS...) sont fermés au public tous les mardis matin pour permettre à leurs agents de traiter au mieux les nombreuses demandes qu'ils enregistrent chaque jour. Le service scolaire, plus particulièrement sollicité, est également fermé le vendredi matin.

**DROITS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

Permanences juridiques gratuites et confidentielles le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois, de 9h à 12h, commissariat de police de Juvisy.

**Permanences du CIDFF** mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h (sur rendez-vous), La Ferme Neuve, Grigny.

Pour tout renseignement : 01 60 79 42 26

**CONSULTATION**

**MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE**

Cette consultation gratuite s'adresse aux personnes qui ont du mal à vivre le quotidien. Une équipe composée de médecins, psychologue, infirmiers, assistantes sociales et secrétaire médicale vous reçoit en toute confidentialité du lundi au jeudi de 9h30 à 17h et le vendredi de 9h30 à 16h30. Centre Lucien Bonnafé, 1, place du Quinconce, Grigny, 01 69 45 06 00.

**CAISSE D'ALLOCATIONS**

**FAMILIALES**

Permanence de la CAF par technicien qualifié : le lundi (au lieu du jeudi après-midi) de 9 à 12 h à la Ferme Neuve, chemin du Plessis.

**PÔLE D'ACCÈS AUX DROITS**

Ferme neuve, chemin du Plessis, renseignements au 01 69 02 45 70. Horaires d'accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- Permanences gratuites de services et d'associations pour accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes en quête de conseils dans la défense de leurs droits, en toute confidentialité.

Sur rendez-vous uniquement.

- Médiavip91 : (Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales). Permanences les mardis de 14h à 17h sur rendez-vous

**INITIATIVE-EMPLOI**

Accueil et informations, pour les demandeurs d'emploi de Grigny. Du lundi au vendredi, sauf le jeudi après-midi.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans : Mission locale, 6 ter, avenue des Tuileries. Tél. 01 69 06 80 26. Horaires d'accueil de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15.

Pour les adultes à partir de 26 ans : Centre de ressources, 6 bis, avenue des Tuileries. Tél. 01 69 02 11 15. Horaires d'accueil de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h.

**DÉCHETS**

- Ramassage des encombrants : Patios, Grande Borne et Grigny II le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois, Village le 1<sup>er</sup> samedi.

- Déchets spéciaux : Pots de peinture, huile de vidange, produits chimiques, batteries, piles, etc. sont à déposer aux ateliers municipaux le mercredi et le samedi de 9h à 12h. Renseignements : 01 69 05 14 41 (ateliers municipaux) et 01 69 02 53 53 (Services techniques)

**PMI**

- Grande-Borne (protection maternelle infantile, planning familial), 11 place aux Herbes, 01 69 45 03 73

- Grigny II (protection maternelle infantile), avenue des Sablons, 01 69 06 43 06

Permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**PERMANENCES DE LA CAF**

Les permanences du technicien qualifié de la CAF n'ont plus lieu le lundi matin à la Ferme Neuve mais le jeudi après-midi de 13h50 à 16h à la maison de quartier Pablo Picasso. Tél. 06.10.42.55.83.

Extrait du Contrat de Ville (GPV) entre l'Etat et les villes de Grigny et Viry-Châtillon 2000-2006

# L'État doit retrouver la mémoire !

« **P**AR AILLEURS la situation particulière de la ville de Grigny donnera lieu à une prise en compte spécifique qui se déclinera dans une convention thématique ad hoc. Elle abordera de manière plus détaillée les engagements conjoints pris par l'Etat et la ville de Grigny sur les critères suivants :

- Individualisation des projets participants au cœur de cible
- Impact budgétaire pluriannuel
- Evolution des caractéristiques économiques et financières de la ville sur la durée du contrat de ville
- Identification des conditions d'un retour à l'équilibre programmé.
- Mesures de gestions et engagements pris par la ville.



Motion du Conseil municipal du 30 septembre 2008

## La Poste en danger, non à la privatisation !

LA DÉGRADATION de ce service public se poursuit depuis des années.

A Grigny, les habitants tout comme les administrations constatent des retards de plus en plus fréquents dans la distribution du courrier. Ils constatent également que le manque de personnel aux guichets a pour conséquence d'allonger la durée d'attente des usagers.

Le Gouvernement a maintenant l'intention de privatiser La Poste pour en faire une société anonyme dont le capital sera introduit en Bourse.

Cette réforme sonnerait le glas du service public postal. L'un des services publics les plus essentiels à l'exercice réel des droits citoyens : le droit à la communication.

Nous voulons que ce droit fondamental puisse continuer à s'exercer. Le service public postal est seul garant du prix unique du timbre et

de la pérennisation d'une distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes.

Lui seul peut permettre aux foyers modestes, à chacun, de trouver encore un partenaire bancaire attentif à leur situation.

Cette privatisation conduirait à une dégradation de la qualité du service et rendrait celui-ci beaucoup plus inégalitaire.

Nous, élus de Grigny, sommes vigoureusement opposés à cette privatisation et demandons au Gouvernement qu'il ouvre un grand débat public sur les missions de La Poste :

l'amélioration du service rendu en réponse aux besoins de la population, les nouvelles formes de gestion qui permettront de démocratiser les services publics en impliquant davantage les représentants des usagers, des salariés et des élus locaux.



# Finances



## Les Grignois appréc...

Dans le Parisien du 30 septembre on pouvait lire ces propos de la P

**“Grigny ne peut pas continuer à v de ses moyens. La ville doit rédui**

### LE MAIRE S'ADRESSE AU PRÉFET (EXTRAITS)

Monsieur le Préfet,

**V**ous avez décidé, contre la volonté de notre Conseil Municipal d'imposer aux contribuables de Grigny une augmentation de 10% du taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti.

Cette décision est d'autant plus injuste pour les ménages qui voient leur pouvoir d'achat déjà rogné de toutes parts que le Conseil Municipal a formulé depuis longtemps d'autres solutions pour l'équilibre du budget communal. (...)

Je tiens à vous rappeler que, chaque année, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) émet un avis sur le budget de Grigny. Elle constate que les dépenses (qu'elle juge pour l'essentiel « incompressibles ») correspondent exactement aux réalités des besoins de la population mais que, par contre, le problème vient des recettes propres de la commune qui sont encore insuffisantes.

C'est ce qui avait conduit l'Etat à prendre des engagements. En effet, en 2000, l'Etat et la ville ont signé un protocole qui prévoyait d'une part un programme d'actions pour mettre à niveau les services et les équipements indispensables aux habitants et d'autre part une convention financière pour évaluer chaque année l'impact de ces actions sur le budget de fonctionnement et prendre, en conséquence, avec les services de l'Etat, les mesures d'accompagnement nécessaires à son équilibre.

Le Conseil Municipal a conduit les actions prévues et il poursuit aujourd'hui ses efforts pour réussir les évolutions de notre commune, notamment dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.

Mais l'Etat n'a pas honoré ses engagements. (...)

Ayant préconisé un « plan de redressement » pluriannuel, la CRC exprimait en 2006 l'avis suivant : « considérant qu'en 2003, lorsque fut établi le plan de redressement la commune bénéficiait du versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 4 millions d'euros ; qu'en 2004 la subvention versée par l'Etat baissait d'un million d'euros ; qu'elle n'était plus versée en 2005 ; que de ce fait en dépit de l'augmentation progressive de la DSU, la commune a perdu une recette cumulée de près de 5 millions d'euros en 2006 par rapport aux prévisions du plan de redressement (...) La commune sur la période considérée a effectué un effort de 3 millions d'euros grâce aux économies de gestion réalisées ».

Il est bien évident qu'un « plan de redressement » où l'Etat n'assume pas ses engagements et où la ville est appelée à réduire toujours d'avantage ses dépenses en dépit des besoins de ses habitants est injuste et ne peut qu'échouer.

Face à cette rupture de contrat, nous avons régulièrement interpellé les Ministres concernés, les habitants et le personnel communal étant partie prenante de ces initiatives.